

Médecine de précision : vers des soins ciblés, personnalisés et équitables

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport de synthèse du Directeur général ;¹

Constatant l'évolution rapide des sciences biomédicales et de la santé numérique, y compris la génomique, la protéomique, la pharmacogénomique, la bio-informatique, l'analyse de données réelles, le diagnostic moléculaire et les thérapies avancées telles que les thérapies cellulaires et géniques, et consciente du rôle transversal et facilitateur de l'intelligence artificielle à l'appui de ces disciplines, qui sous-tendent collectivement la médecine de précision et ont le potentiel de révolutionner la prévention, le diagnostic et le traitement tout au long de la vie ;

Considérant que le terme « médecine de précision » désigne le fait d'utiliser des données cliniques, moléculaires et génomiques et d'autres données sanitaires pour orienter les décisions en matière de prévention, de diagnostic et de traitement, en tenant compte de la variabilité des caractéristiques cliniques et des profils moléculaires et génomiques entre les individus, et en prévoyant des garanties appropriées, y compris le recours à l'évaluation des technologies de santé, afin de promouvoir une mise en œuvre éthique, équitable et rentable et de meilleurs résultats sur le plan de la santé ;

Considérant également que la médecine de précision représente un changement de paradigme vers des systèmes de santé prédictifs, préventifs et participatifs, permettant des interventions ciblées, efficaces et efficientes qui améliorent l'efficacité et la pérennité de la couverture sanitaire universelle en garantissant que la bonne intervention parvienne au bon patient ou à la bonne patiente au bon moment ;

Considérant en outre que la médecine de précision, grâce au séquençage génomique, au diagnostic à haut débit, au ciblage moléculaire ainsi qu'à la mise au point et à la mise en œuvre de thérapies avancées telles que les thérapies cellulaires et géniques, a démontré des bénéfices cliniques mesurables et s'est révélée rentable dans plusieurs cas, notamment en améliorant la survie grâce à des thérapies ciblées contre le cancer, en raccourcissant l'errance diagnostique dans le contexte des maladies rares et en réduisant les effets indésirables des médicaments par la pharmacogénomique ;

¹ Document A79/5.

Mesurant la contribution de la médecine de précision à la prévention et à la prise en charge des maladies non transmissibles et des maladies infectieuses, aux soins de la mère et de l'enfant, et aux soins de santé mentale, ainsi que son potentiel pour ce qui est d'améliorer les résultats en matière de santé et d'accroître l'efficacité des systèmes de santé ;^{2,3,4}

Notant que les investissements mondiaux en faveur de la médecine de précision devraient augmenter substantiellement d'ici à 2030, ce qui témoigne de son impact croissant sur l'innovation clinique, la biotechnologie et la santé publique, et mesurant la nécessité de promouvoir ces investissements de sorte qu'ils bénéficient équitablement et durablement à toutes les Régions ;^{5,6}

Rappelant, comme il convient, la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle tenue en 2023 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les engagements à promouvoir un élargissement de l'accès à des médicaments essentiels, des vaccins, des produits de diagnostic et des technologies sanitaires de qualité, qui soient sûrs, efficaces et d'un coût abordable, en veillant à ce qu'ils soient répartis équitablement, afin d'offrir, en temps opportun, des services de santé de qualité à un prix abordable pour toutes et tous, tout au long de la vie ;

Consciente du rôle que joue la médecine de précision pour faire progresser la couverture sanitaire universelle et le quatorzième programme général de travail de l'OMS, 2025-2028, notamment en renforçant les soins de santé primaires, l'équité et la lutte contre les inégalités en matière de santé ;

Consciente également que de nombreuses populations, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, restent sous-représentées dans les données et les travaux de recherche qui sous-tendent la médecine de précision, et soulignant la nécessité d'assurer diversité et inclusion dans la recherche et dans l'application de la médecine de précision, y compris une représentation significative des pays en développement et des Régions historiquement sous-représentées, afin que ces nouvelles approches bénéficient équitablement à toutes les populations ;

Réaffirmant l'importance de mener, à l'échelle mondiale et nationale, une action mesurée et coordonnée afin que les avancées de la médecine de précision contribuent à réduire les inégalités et les disparités en matière de santé au sein des pays et entre les pays, à réduire la fracture numérique et à promouvoir un accès équitable à des soins abordables dispensés en temps opportun ;

² Liang S, Kennedy E, Gale N, Watson P, Ramanathan M, Shinde A, *et al.* Implementation of precision medicine in treating non-communicable diseases: a systematic review. *Journal of Translational Medicine*: 23, 1174 (2025). doi: 10.1186/s12967-025-07201-y.

³ Strianese O, Rizzo F, Ciccarelli M, Galasso G, D'Agostino Y, Salvati A, *et al.* Precision and personalized medicine: how genomic approach improves the management of cardiovascular and neurodegenerative disease. *Genes*. 2020 July;11(7):747. doi: 10.3390/genes11070747.

⁴ [Precision health: emerging innovations for children and adolescents](#). Insight Report No.3. New York, UNICEF, 2024 (consulté le 31 janvier 2026).

⁵ [Global precision medicine market size and outlook, 2023–2030](#). Grand View Horizon Databooks (consulté le 31 janvier 2026).

⁶ [Precision medicine market size, share and trends analysis report, 2025–2033](#). Straights Research (consulté le 31 janvier 2026).

Notant que les capacités mondiales actuelles restent inégales, étant donné que les pays en développement sont dotés d'infrastructures de laboratoire limitées, sont sous-représentés dans les ensembles de données génomiques et cliniques, font face à une pénurie de personnels qualifiés, et ne disposent pas de mécanismes de gouvernance adéquats régissant l'utilisation et le partage éthiques des données ;^{7,8,9,10}

Consciente des implications éthiques, juridiques, sociales et économiques de la médecine de précision, y compris en ce qui concerne la vie privée, le consentement éclairé, la gouvernance et la bonne gestion des données génétiques et sanitaires des patients et patientes, le respect des législations nationales, la protection des données et la souveraineté numérique, les biais algorithmiques et l'accès équitable à l'innovation ;

Rappelant la résolution WHA57.13 (2004), intitulée « Génomique et santé dans le monde », dans laquelle les États Membres sont instamment invités à renforcer les capacités en génomique pour améliorer les résultats en matière de santé et à faire en sorte que les avancées dans ce domaine soient utilisées de manière éthique et équitable, et qu'elles bénéficient à toutes les populations ;

Sachant également que l'évolution de la génomique et des biotechnologies connexes, ainsi que la baisse significative des coûts de séquençage du génome depuis l'adoption de la résolution susmentionnée, ont conduit à l'émergence de la médecine de précision, qui offre de nouvelles possibilités de proposer soins de santé équitables, fondés sur les besoins et sur les données, au niveau de l'individu comme de la population grâce aux découvertes scientifiques ;^{11,12,13}

Rappelant la résolution WHA78.11 (2025), intitulée « Les maladies rares : une priorité pour l'équité et l'inclusion dans le domaine de la santé mondiale », dans laquelle est soulignée l'importance d'un diagnostic précoce, d'un accès équitable au traitement et de l'inclusion des personnes vivant avec des maladies rares ;

Rappelant également la Stratégie mondiale de l'OMS pour la santé numérique 2020-2027 et les initiatives connexes sur la gouvernance des données, l'intelligence artificielle et l'innovation, et mesurant leur pertinence à l'appui de l'intégration sûre, éthique et équitable de la médecine de précision dans les systèmes de santé ;

⁷ Girisha K and Moosa S. Genomic testing in low- and middle-income countries (LMIC). *European Journal of Human Genetics*, 2024; 32;119394. doi: 10.1038/s41431-024-01622-x.

⁸ Corpas M, Pius M, Poburennaya M, Guio H, Dwek M, Nagaraj S, *et al.* Bridging genomics' greatest challenge: The diversity gap. *Cell Genomics*: 2025;5(1):100724. doi: 10.1016/j.xgen.2024.100724.

⁹ [Health researcher \(in full-time equivalent\) per million inhabitants, by WHO region \(first set of charts\)](#). Organisation mondiale de la Santé, août 2025 (consulté le 31 janvier 2026).

¹⁰ [Guidance for human genome data collection, access, use and sharing](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2024 (consulté le 31 janvier 2026).

¹¹ [Measuring genome sequencing costs and its health impact](#). Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 19 mars 2025 (consulté le 31 janvier 2026).

¹² Ehman M, Sharma K, Weymann D, Maroilley T, Mohajeri A, Lehman A, *et al.* The cost and cost trajectory of genome sequencing and bioinformatics analysis for Indigenous children with suspected rare diseases. *Genetics in Medicine*. 2025;27(11):101568. doi:10.1016/j.gim.2025.101568.

¹³ [The cost of sequencing a human genome](#). National Human Genome Research Institute; 2021 (consulté le 31 janvier 2026).

Rappelant en outre le rapport 2022 du Conseil scientifique de l'OMS sur les moyens d'accélérer l'accès à la génomique dans l'intérêt de la santé mondiale, dans lequel le Conseil scientifique appelle notamment à une intégration équitable des technologies de précision afin de réduire les disparités en matière de santé, ainsi que les orientations normatives et techniques de l'OMS sur la modification du génome humain, l'éthique en santé numérique et la gouvernance des données, qui constituent un cadre politique fondamental pour la mise en œuvre responsable de la médecine de précision ;

Soulignant l'urgence de renforcer les capacités nationales et régionales concernant la génomique, la pharmacogénomique, les infrastructures numériques, la bio-informatique, la recherche clinique, les bases scientifiques de la réglementation et la gouvernance des données, en particulier dans les pays en développement, tout en garantissant la transparence, la confidentialité et la sécurité des données, et de promouvoir un accès sûr et sécurisé à ces données et connaissances en santé et la mobilisation du grand public pour instaurer un climat de confiance ;

Insistant sur le fait que la mise en œuvre efficace et équitable de la médecine de précision suppose une gouvernance robuste, des ressources humaines qualifiées, des systèmes de données interopérables et sécurisés, un financement durable et une mobilisation sociale significative, afin que personne ne soit laissé pour compte ;

Saluant les initiatives prises par des États Membres et des organismes régionaux pour renforcer la collaboration, la recherche et l'accès équitable à la médecine de précision et aux solutions de santé publique fondées sur des données,

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres,¹⁴ selon leur situation et leurs priorités nationales :
 - 1) à concevoir, à mettre en œuvre et à renforcer des politiques et stratégies nationales favorisant la médecine de précision, qui soient conformes aux objectifs relatifs à la couverture sanitaire universelle et aux normes éthiques, et qui garantissent l'accessibilité, l'équité et la durabilité ;
 - 2) à considérer la médecine de précision en tant que catalyseur majeur de la couverture sanitaire universelle, dans les cas où elle est opportune et rentable, et à l'intégrer dans les efforts de renforcement des systèmes de santé, en couvrant la prévention, la détection précoce, le diagnostic, le traitement et la surveillance, une attention particulière étant accordée aux soins de santé primaires, ainsi que la prise en charge du cancer, des maladies rares, des maladies non transmissibles et des maladies infectieuses, la santé de la mère et de l'enfant, la santé mentale et d'autres domaines de santé prioritaires recensés à l'échelle nationale ;
 - 3) à renforcer les capacités nationales et régionales en investissant en faveur des infrastructures de laboratoire et de diagnostic, des bases de données génomiques, des plateformes de santé numériques et des technologies pertinentes telles que l'intelligence artificielle et le génie biomédical, afin d'appuyer la mise en œuvre et l'intégration de la médecine de précision, dans le respect de la souveraineté numérique nationale ;
 - 4) à promouvoir l'inclusion de toutes les populations dans les travaux de recherche, les systèmes de données et les cadres d'évaluation qui favorisent la médecine de précision, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, et à lutter contre la sous-représentation dans les données, conformément aux normes éthiques,

¹⁴ Et, le cas échéant, les organismes d'intégration économique régionale.

en garantissant le consentement éclairé et en veillant à ce que les approches et interventions soient rigoureusement évaluées du point de vue de la sécurité et de l'efficacité et qu'elles bénéficient équitablement à toutes les populations ;

5) à instaurer, à renforcer ou à maintenir des cadres juridiques, éthiques et réglementaires qui garantissent avec efficacité la gouvernance des données, le respect de la vie privée, la transparence, l'interopérabilité, la sécurité et l'assurance de la qualité, et qui assurent l'intégration responsable, équitable et durable de la médecine de précision dans les systèmes nationaux de santé, ainsi que l'accès équitable aux innovations ;

6) à stimuler le renforcement des capacités par des programmes complets de formation théorique et pratique en génomique, en science des données, en bio-informatique et en interprétation clinique, ciblant les personnels de santé, les chercheurs et chercheuses et les décideurs et décideuses, afin d'assurer et de favoriser l'application sûre, efficace et équitable de la médecine de précision ;

7) à encourager et à promouvoir un accès équitable aux services et technologies de médecine de précision, en investissant en faveur de modèles de financement durables et en procédant à des achats groupés afin d'accroître leur caractère abordable et inclusif ;

8) à favoriser la recherche, la collaboration et l'innovation en médecine de précision, en tenant compte de la diversité des populations mondiales, en utilisant des données ventilées par sexe et en traitant des priorités sanitaires à l'échelle nationale et régionale, y compris les maladies négligées et les maladies rares ;

9) à renforcer les centres et établissements nationaux de recherche en génomique, ou à en créer de nouveaux, selon les besoins, en vue de renforcer les capacités nationales et d'accélérer l'application éthique des avancées génomiques en lien avec les problèmes de santé nationaux ;

10) à autonomiser les individus, les familles et les communautés par les connaissances en santé, la sensibilisation et la mobilisation participative, en soulignant le rôle essentiel qu'ils jouent dans la conception conjointe et la mise en œuvre de politiques et programmes de médecine de précision, et en favorisant l'inclusivité, la transparence et la confiance du public, de manière à ce que personne ne soit laissé de côté ;

11) à établir ou à maintenir des mécanismes fondés sur des données probantes pour l'évaluation des technologies de médecine de précision et l'établissement des priorités connexes, qui permettent de juger de leur efficacité clinique, de leur rentabilité, de leur sécurité et de leur qualité ;

12) à intensifier la collaboration entre les gouvernements, les établissements d'enseignement et de recherche, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées pour promouvoir l'échange de technologies de médecine de précision, le partage des connaissances, la mobilisation de ressources et le renforcement des capacités, dans le respect des règles internationales et nationales applicables, afin de faire progresser les innovations équitables, inclusives et durables en médecine de précision ;

13) à promouvoir l'harmonisation des normes relatives aux données et des cadres d'interopérabilité, conformément à la Stratégie mondiale de l'OMS pour la santé numérique 2020-2027 et aux lignes directrices sur la réglementation de l'intelligence artificielle et sur la gouvernance internationale et les considérations éthiques en la matière, et en s'appuyant sur les initiatives existantes ;

2. PRIE le Directeur général :

1) de passer en revue et de répertorier les orientations et recommandations existantes de l'OMS qui intéressent la médecine de précision et, si nécessaire, d'envisager d'élaborer une stratégie mondiale sur la médecine de précision, en concertation avec les États Membres et les parties prenantes concernées, conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, selon qu'il convient, et conformément au quatorzième programme général de travail, 2025-2028, et au processus d'établissement des priorités, afin de fixer des principes directeurs, des normes éthiques et techniques ainsi qu'une feuille de route pour une mise en œuvre équitable, durable et adaptée de la médecine de précision dans les cadres régissant la couverture sanitaire universelle ;

2) d'apporter un appui technique et normatif aux États Membres qui en font la demande, en particulier aux pays en développement, pour l'élaboration de politiques, de mécanismes de gouvernance, de cadres réglementaires et d'initiatives de renforcement des capacités permettant l'application sûre, efficace et équitable de la médecine de précision, en s'appuyant sur les orientations, les outils et l'expertise de l'OMS, y compris par le renforcement et la coordination des capacités institutionnelles existantes de l'OMS en génomique, en science des données, en bio-informatique et en santé numérique ;

3) de concevoir, à la demande des États Membres, et en concertation avec les États Membres et les parties prenantes concernées, conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, selon qu'il convient, un modèle de maturité par pays, qui serait constitué d'un cadre structuré prévoyant des étapes progressives et des indicateurs mesurables pour l'intégration différenciée des interventions en médecine de précision, et qui permettrait aux États Membres et aux institutions d'évaluer les capacités actuelles, de recenser les priorités, de suivre les progrès accomplis et d'orienter la mise en œuvre par phases, en fonction de la situation nationale et du niveau de préparation du système de santé ;

4) de faciliter l'établissement de plateformes régionales et mondiales d'échange de connaissances, de bonnes pratiques et d'innovations en médecine de précision, en tenant compte de la confidentialité et de la sécurité des données de manière globale, ainsi que de la situation des pays, y compris, sans toutefois s'y limiter, la mise au point de bases de données génomiques nationales de référence tenant compte de diverses populations et garantissant une représentation équitable, la transparence et le partage des avantages ;

5) de faciliter, selon qu'il convient, la création de nouveaux réseaux et pôles régionaux de renforcement des capacités en génomique et dans des disciplines connexes, ou le renforcement des structures existantes, en prêtant particulièrement attention aux besoins sanitaires des pays en développement, en se fondant sur les initiatives régionales existantes et en appuyant ces dernières ;

6) d'accroître la collaboration mondiale, régionale et nationale avec les partenaires pertinents, les parties prenantes concernées, les établissements d'enseignement et de recherche et la société civile, conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non

étatiques, selon qu'il convient, de mobiliser des ressources, d'encourager la recherche et l'innovation, et de promouvoir un accès équitable aux outils et technologies numériques adaptés à la médecine de précision, dans le respect des règles internationales ;

7) de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution aux Quatre-Vingtième et Quatre-Vingt-Deuxième Assemblées mondiales de la Santé en 2027 et en 2029, respectivement ;

8) conformément au paragraphe 2.1), de soumettre une stratégie mondiale sur la médecine de précision à l'examen du Conseil exécutif à sa cent soixante-quatrième session, en vue de la présenter à la Quatre-Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en 2029 aux fins d'adoption.

Septième séance plénière, 23 mai 2026
A79/VR/7
